

# Citoyen européen

## Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France

Si vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections municipales, et lors des élections européennes pour élire les représentants français au Parlement européen. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises.

### À noter

En Nouvelle-Calédonie, vous devez respecter [d'autres règles](#).

## À quelles élections un citoyen européen peut voter en France ?

Si vous avez la nationalité d'un [Etat membre de l'Union européenne](#) (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des [élections européennes](#) (particuliers) et des [élections municipales](#) (particuliers), sous certaines conditions.

### À savoir

Pour les élections européennes, vous n'avez pas le droit de voter dans 2 [pays de l'Union européenne](#) à la fois.

Si vous êtes inscrit en France, vous votez pour les représentants français au Parlement européen.

Vous ne pouvez pas voter lors des élections européennes organisées dans un autre pays de l'Union européenne.

Vous pouvez [donner procuration](#) (particuliers) à n'importe quel électeur inscrit en France pour qu'il vote à votre place lors des élections européennes ou municipales.

Mais un autre électeur inscrit en France peut vous donner procuration pour [voter à sa place](#) (particuliers) uniquement lors des élections européennes ou municipales.

## À quelles conditions un citoyen européen peut voter en France ?

Pour avoir le droit de voter en France, vous devez remplir tous les critères suivants :

- Être ressortissant d'un [pays de l'Union européenne](#) (autre que la France)
- Habiter en France

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'élection
- Jouir de vos droits civils et politiques en France et dans son pays d'origine

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales françaises. C'est à vous d'en faire la demande.

## Comment un citoyen européen s'inscrit-il pour voter en France ?

---

### Où s'inscrire ?

Vous pouvez demander à **être inscrit** sur les listes électorales **d'une seule des communes suivantes** :

- Commune de votre domicile
- Commune où vous résidez depuis au moins 6 mois
- Commune où vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, cotisation foncière des entreprises...) depuis au moins 2 ans
- Commune où est installée la société soumise depuis au moins 2 ans aux impôts locaux et dont vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire (majoritaire ou unique)

### Sous quelle forme faire sa demande d'inscription ?

**La demande d'inscription** à faire dépend des élections auxquelles vous voulez voter :

#### Élections municipales et européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

#### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir une version numérisée des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- Justificatif de domicile (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration (particuliers).

#### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

### Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)

- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Votre carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- Votre [justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration écrite**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

## **Rappel**

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

### **Par courrier**

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration écrite**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

## Où s'adresser ?

Mairie

## Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

## Élections européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections européennes à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- Justificatif de domicile (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attesterz ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attesterz exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes
- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales - Téléservice

### Sur place

### Par vous-même

Vous devez rendre à la mairie avec les documents suivants :

- Formulaire cerfa n°12671 (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- Justificatif de domicile (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en [https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139)?)

cours de validité)

➤ [Justificatif de domicile](#) (particuliers)

➤ Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attesterz ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attesterz exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Élections municipales

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

## En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections municipales à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

## Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

## **Par l'intermédiaire d'une autre personne**

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

## **Par courrier**

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Quand faire sa demande d'inscription ?

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour (ou, par internet, au plus tard le 6<sup>e</sup> mercredi précédent le 1<sup>er</sup> tour)**.

### À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédent le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, [sous certaines conditions](#) (particuliers).

## Que doit faire le citoyen européen qui vote en France lorsqu'il déménage ?

Tout dépend du lieu où vous emménagez : soit dans la même commune de France, soit dans une autre commune de France, soit dans un autre pays de l'Union européenne.

### Cas 1 : Dans la même commune de France

Vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse. Vous pouvez faire cette démarche :

#### En ligne

Vous devez fournir la version numérisée d'un [document justificatif](#) (particuliers) de votre nouveau domicile et utiliser ce téléservice :

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

› [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place (par vous-même ou une autre personne)

### Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- › [Justificatif de nouveau domicile](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections européennes, le [formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible en mairie)
- › Pour voter aux élections municipales, le [formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible en mairie)

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de faire cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Justificatif de nouveau domicile](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections européennes, le [formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections municipales, le [formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers)

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- › Photocopie d'un [justificatif du nouveau domicile](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections européennes, le [formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections municipales, le [formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers)

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Cas 2 : Dans une autre commune de France

Vous devez demander à être inscrit dans votre nouvelle commune.

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

**La demande d'inscription** dépend des élections auxquelles vous voulez voter :

## Élections municipales et européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir une version numérisée des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

## Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

### Sur place

### Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

Mairie

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Votre carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- Votre [justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

Mairie

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

## Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité et votre adresse en France
- Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attesterz ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous attesterz exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

## Élections européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

## En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections européennes à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes
- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Élections municipales

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

## En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections municipales à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

**Le délai** pour s'inscrire dépend de l'élection concernée :

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour (ou, par internet, au plus tard le 6<sup>e</sup> mercredi précédent le 1<sup>er</sup> tour)**.

#### À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédent le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sous certaines conditions (particuliers).

## Cas 3 : Dans un autre pays de l'Union européenne

Si vous êtes inscrit sur les *listes électorales complémentaires* en France pour voter aux élections européennes, vous devez demander à être radié de ces listes.

#### À savoir

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale en France à l'aide d'un téléservice (particuliers).

Demander à la mairie votre radiation est indispensable pour pouvoir voter ensuite aux élections européennes dans un autre pays de l'Union européenne (UE).

Vous pouvez faire votre demande de radiation tout au long de l'année, mais si vous voulez être radié dans la perspective des prochaines élections européennes, vous devez faire votre demande avant le 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour de l'élection.

## Où s'adresser ?

Mairie

## Comment vérifier son inscription sur les listes électorales ?

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et connaître votre bureau de vote à l'aide de ce téléservice :

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote - Téléservice

## Que permet la carte électorale d'un citoyen européen qui vote en France ?

À la suite de votre inscription sur les listes électorales en France, vous recevez une carte électorale d'un modèle spécial.

Que vous soyez inscrit pour voter à une seule élection en France, ou lors des élections européennes et des élections municipales, vous ne recevez qu'une seule et même carte.

Cette carte est valable uniquement pour voter lors des élections municipales et/ou européennes.

## Comment se déroule le vote en France d'un citoyen européen ?

Le vote se déroule dans les [mêmes conditions que pour un électeur français](#) (particuliers).

## Que faire pour voter à nouveau dans un autre pays de l'UE lors des européennes ?

Si vous êtes inscrit sur les *listes électorales complémentaires* en France pour voter aux élections européennes, vous devez demander à être radié de ces listes.

### À savoir

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale en France à l'aide d'un [téléservice](#) (particuliers).

Demander à la mairie votre radiation est indispensable pour pouvoir voter ensuite aux élections européennes dans un autre [pays de l'Union européenne \(UE\)](#).

Vous pouvez faire votre demande de radiation tout au long de l'année, mais si vous voulez être radié dans la perspective des prochaines élections européennes, vous devez faire votre demande avant le 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour de l'élection.

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Pour en savoir plus

› [Élections en Europe : municipales, européennes et dans le pays d'origine](#)

Commission européenne

› [Pays de l'Union européenne](#)

Commission européenne

› [Voter ou être éligible aux élections municipales dans l'Union européenne](#)

Toute l'Europe

› [Nouvelle Calédonie - Liste électorale complémentaire](#)

Gouvernement de Nouvelle Calédonie

## Voir aussi...

› [Élections municipales](#) (particuliers)

› [Élections européennes](#) (particuliers)

› [Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#) (particuliers)

› [Vote par procuration](#) (particuliers)

## Défenses

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbd5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbd5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

## RECUEILS

### ➤ [Code électoral : articles LO227-1 à LO227-5](#)

Élections municipales

### ➤ [Code électoral : articles R117-2 à R117-3](#)

Élections municipales

### ➤ [Loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen](#)

Élections européennes : articles 2-2 à 2-8 et 20

### ➤ [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)

### ➤ [Instruction IOMA2406924J du 11 avril 2024 sur le vote par procuration](#)

## Services en ligne et formulaires



### ➤ [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

### ➤ [Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n°12671\*02

### ➤ [Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n°12670\*02

### ➤ [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

### ➤ [Déclaration sur l'honneur pour un électeur européen](#) - Modèle de document

## Questions - Réponses



### ➤ [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#) (particuliers)

### ➤ [Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ?](#) (particuliers)

### ➤ [Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?](#) (particuliers)

### ➤ [Un électeur peut-il demander sa radiation des listes électorales ?](#) (particuliers)

### ➤ [S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ?](#) (particuliers)

### ➤ [Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?](#) (particuliers)

### ➤ [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?](#) (particuliers)

## Cas particuliers



### • **RECENSEMENT ORIGATOIRE**

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

Chaque année, les jeunes ayant effectué le recensement obligatoire dès 16 ans, sont automatiquement inscrits sur les listes.

## • PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur désigné librement. La démarche s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie.

Pour en savoir plus et télécharger votre formulaire

## Vote par procuration

Vous allez être **absent** le **jour du vote** d'une élection ?

Vous pouvez **charger** un **électeur** de voter **à votre place** dans **votre bureau de vote**. Pour cela, vous devez faire une **procuration** de vote. Faire cette démarche **au plus tôt** vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. La situation varie selon que vous faites la démarche **en France** ou **à l'étranger**. Nous vous présentons les informations à connaître.

## En France

Si vous êtes **absent le jour du vote** (élection ou référendum (particuliers)), vous pouvez charger un autre électeur de **voter à votre place dans votre bureau de vote**.

Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

**Attention**, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir **qu'une seule procuration faite en France**.

⌚ À savoir

Vous pouvez faire la procuration en France, même si vous êtes inscrit sur une liste électorale consulaire.

## Comment faire une procuration de vote ?

Vous pouvez faire une procuration de **plusieurs façons** :

## En remplissant le formulaire en ligne (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)

La démarche varie selon votre situation :

### Cas général

1. Vous devez utiliser le [téléservice Maprocuration](#) (particuliers), vous y connecter avec France Connect et y indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

#### ⚠ Attention

Si l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser le [formulaire à imprimer](#) (particuliers).

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre **en personne** dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Vous devez y présenter un [justificatif d'identité](#) (particuliers) et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail indiquant que votre procuration est effective.

#### ☒ À noter

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital ...) pour y vérifier votre identité.

Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une [attestation sur l'honneur](#) (particuliers) indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

### Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

### Où s'adresser ?

[Brigade de gendarmerie](#)

- [Maprocuration](#) - Téléservice

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

## **Vous êtes inscrit en Nouvelle-Calédonie**

1. Vous devez utiliser le [téléservice Maprocuration](#) (particuliers), vous y connecter avec [NC Connect](#) et y indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre **en personne** dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Vous devez y présenter un [justificatif d'identité](#) (particuliers) et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

### À noter

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital ...) pour y vérifier votre identité.

Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une [attestation sur l'honneur](#) (particuliers) indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

## **Où s'adresser ?**

[Commissariat](#)

## **Où s'adresser ?**

[Brigade de gendarmerie](#)

- [Maprocuration](#) - Téléservice

## **En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité**

La démarche varie selon votre situation :

### **Cas général**

Cette démarche se fait en **plusieurs étapes**, selon que vous avez déjà ou non une identité numérique certifiée France Identité :

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

## 1. Créer votre identité numérique France Identité

France Identité est le service public d'identité numérique, qui permet notamment de ne plus avoir à fournir de scan de sa carte d'identité lors d'une démarche en ligne, ou de présenter son permis de conduire numérique lors d'un contrôle.

Pour créer votre identité numérique France Identité, il vous faut :

- Avoir votre carte d'identité au « format carte bancaire »
- Avoir un compte France Connect
- Télécharger l'application France Identité sur votre téléphone
- Indiquer une adresse mail.

Un mode d'emploi pour créer son identité numérique France Identité est disponible :

## 2. Faire certifier votre identité numérique France Identité

Pour faire **certifier** votre identité numérique France Identité, vous devez :

- Faire la demande d'une certification à partir l'application France Identité
- Prendre rendez-vous dans une des mairies habilitées
- Vous rendre dans cette mairie, avec votre carte d'identité « au format carte bancaire » et votre téléphone.

### ⌚ À savoir

Dans les 48 heures qui suivent votre rendez-vous, vous serez informé, par mail et dans l'application France Identité, du résultat de votre demande de certification.

## 3. Faire une procuration de vote et faire valider la procuration via France Identité

Vous devez utiliser le téléservice Maprocuration (particuliers).

Pour cela, vous devez vous connecter avec France Connect et indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

Vous devez alors indiquer la commune où vous vous trouvez, puis attester de votre identité à l'aide de votre l'identité numérique certifiée.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail indiquant que votre procuration est effective.

### ⚠ Attention

Si l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie, vous devez uniquement utiliser le formulaire à imprimer (particuliers).

- Maprocuration - Téléservice

## Vous êtes inscrit en Nouvelle-Calédonie

Cette démarche se fait en **plusieurs étapes**, selon que vous avez déjà ou non une identité numérique certifiée France Identité :

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

## 1. Créer votre identité numérique France Identité

France Identité est le service public d'identité numérique, qui permet notamment de ne plus avoir à fournir de scan de sa carte d'identité lors d'une démarche en ligne, ou de présenter son permis de conduite numérique lors d'un contrôle.

Pour créer votre identité numérique France Identité, il vous faut :

- Avoir votre carte d'identité au « format carte bancaire »
- Avoir un compte NC Connect
- Télécharger l'application France Identité sur votre téléphone
- Indiquer une adresse mail.

Un mode d'emploi pour créer son identité numérique France Identité est disponible :

## 2. Faire certifier votre identité numérique France Identité

Pour faire certifier votre identité numérique France Identité, vous devez :

- Faire la demande d'une certification à partir l'application France Identité
- Prendre rendez-vous dans une des mairies habilitées
- Vous rendre dans cette mairie, avec votre carte d'identité « au format carte bancaire » et votre téléphone.

### ⌚ À savoir

Dans les 48 heures qui suivent votre rendez-vous, vous serez informé, par mail et dans l'application France Identité, du résultat de votre demande de certification.

## 3. Faire une procuration de vote et faire valider la procuration via France Identité

Vous devez utiliser le téléservice Maprocuration (particuliers).

Pour cela, vous devez vous connecter avec NC Connect et indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

Vous devez alors indiquer la commune où vous vous trouvez au moment-même, puis attester de votre identité à l'aide votre l'identité numérique certifiée.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
  - Et un mail indiquant que votre procuration est effective.
- Maprocuration - Téléservice

## Avec le formulaire à imprimer (puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)

La démarche varie selon votre situation :

### Cas général

#### 1. Vous devez utiliser le formulaire suivant :

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

Vous devez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**
- Soit l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**, puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place
- Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

2. Vous devez vous présenter **en personne**, avec le formulaire rempli et un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.

 À noter

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital ...) pour y vérifier votre identité.

Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une [attestation sur l'honneur](#) (particuliers) indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

## Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

## Où s'adresser ?

[Brigade de gendarmerie](#)

## Où s'adresser ?

[Tribunal judiciaire](#)

 Attention

Si l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser le [formulaire à imprimer](#) (particuliers).

- [Voter par procuration](#) - Formulaire - Cerfa n°14952\*03

## **Vous (ou l'électeur votant à votre place) êtes inscrit en Nouvelle-Calédonie**

1. Si vous-même et/ou la personne chargée de voter à votre place êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser le formulaire suivant :

Vous devez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**
- Soit l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**, puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez indiquer, s'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place, ses nom, prénoms, date de naissance, adresse, commune ou consulat d'inscription
- Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

2. Vous devez vous présenter **en personne**, avec le formulaire complété et un justificatif d'identité (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public défini par le préfet.

Un récépissé vous est ensuite remis.

### À noter

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital ...) pour y vérifier votre identité.

Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur (particuliers) indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

### **Où s'adresser ?**

[Commissariat](#)

### **Où s'adresser ?**

[Brigade de gendarmerie](#)

### **Où s'adresser ?**

[Tribunal judiciaire](#)

- [Voter par procuration - Nouvelle-Calédonie](#) - Formulaire - Cerfa n°16199\*01

## **Avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire**

La démarche varie selon votre situation :

## Cas général

Vous devez vous présenter **en personne** avec un justificatif d'identité (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro sur ce téléservice (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

Un récépissé vous est remis.

### Où s'adresser ?

Commissariat

### Où s'adresser ?

Brigade de gendarmerie

### Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire

## Vous (ou l'électeur votant à votre place) êtes inscrit en Nouvelle Calédonie

Vous devez vous présenter **en personne** avec un justificatif d'identité (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez indiquer, s'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place, ses nom, prénoms, date de naissance, adresse, commune ou consulat d'inscription
- Vous ne devez pas remplir les rubriques *réserverées à l'administration*.

Un récépissé vous est remis.

### Où s'adresser ?

Commissariat

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

## Où s'adresser ?

[Brigade de gendarmerie](#)

## Où s'adresser ?

[Tribunal judiciaire](#)

# Quel électeur peut-on charger d'une procuration de vote ?

Les règles sont différentes selon que vous votez en France ou depuis l'étranger :

## Pour voter en France

**Vous désignez librement** l'électeur qui votera à votre place.

Mais il y a 2 exceptions :

- Si vous êtes placé sous tutelle, vous ne pouvez pas désigner [certaines personnes de votre entourage](#) (particuliers).
- Vous pouvez désigner un citoyen européen qui vote en France, **uniquement** pour les élections **européennes** et/ou **municipales**.

L'électeur que vous désignez peut avoir le jour du vote :

- Soit 1 procuration faite en France
- Soit 1 procuration faite à l'étranger (c'est-à-dire dans un consulat ou une ambassade)
- Soit 1 procuration faite en France et 1 procuration faite à l'étranger
- Soit 2 procurations faites à l'étranger
- Soit 1 procuration faite en France et 2 procurations faites à l'étranger si au moins 1 des électeurs qui l'a désigné est inscrit sur une liste électorale consulaire
- Soit 3 procurations faites à l'étranger si au moins 1 des électeurs qui l'a désigné est inscrit sur une liste électorale consulaire.

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné **votera à votre place dans votre bureau de vote**.

### Exemple

Vous êtes inscrit sur la liste électorale de la ville de Denain et votre bureau de vote est le n°1 (à Denain).

Vous désignez un électeur inscrit sur la liste électorale de la ville de Marly, et dont le bureau de vote est le n°2 (à Marly).

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné devra voter à votre place au bureau de vote n°1 de la ville de Denain.

Pour connaître votre bureau de vote et retrouver le détail des procurations que vous avez faites (ou dont vous êtes chargées), vous pouvez utiliser ce téléservice :

### Attention

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

Si vous êtes électeur de Nouvelle-Calédonie, vous devez connaître votre bureau de vote à l'aide [d'un autre service en ligne](#) (particuliers).

› [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Pour voter depuis l'étranger

**Vous désignez librement** l'électeur qui votera à votre place.

Mais si vous êtes placé sous tutelle, vous ne pouvez pas désigner [certaines personnes de votre entourage](#) (particuliers).

L'électeur que vous désignez peut avoir le jour du vote :

- › Soit 1 procuration faite en France
- › Soit 1 procuration faite à l'étranger (c'est-à-dire dans un consulat ou une ambassade)
- › Soit 1 procuration faite en France et 1 procuration faite à l'étranger
- › Soit 2 procurations faites à l'étranger
- › Soit 1 procuration faite en France et 2 procurations faites à l'étranger si au moins 1 des électeurs qui l'a désigné est inscrit sur une liste électorale consulaire
- › Soit 3 procurations faites à l'étranger si au moins 1 des électeurs qui l'a désigné est inscrit sur une liste électorale consulaire.

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné **votera à votre place dans votre bureau de vote**.

Pour connaître votre bureau de vote et retrouver le détail des procurations que vous avez faites (ou dont vous êtes chargées), vous pouvez utiliser ce téléservice :

› [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Quand faut-il faire la procuration de vote ?

Vous devez faire la procuration **le plus tôt possible**, à cause des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps ou si elle n'a pas le temps nécessaire pour la prendre en compte.

## Combien de temps est valable une procuration de vote ?

Vous pouvez faire une procuration pour **une seule** élection **ou** pour une durée **déterminée** :

### Pour une élection (ou référendum)

Vous devez indiquer l'élection (ou référendum), sa date et si la procuration concerne le 1<sup>er</sup> tour, le 2<sup>d</sup> tour ou les 2 tours.

Pour voter par procuration lors des 2 tours d'une élection, vous pouvez :

- › Soit désigner un seul électeur
- › Soit désigner un électeur différent pour chaque tour, mais vous devez alors faire 2 procurations distinctes.

### ❸ À savoir

Lorsque plusieurs élections ont lieu le même jour, la procuration est obligatoirement valable pour toutes ces élections.

## Pour une durée déterminée

Vous pouvez faire une procuration pour une **durée maximum** :

- **D'un an** si vous êtes inscrit sur une liste électorale **communale**
- **De 3 ans** si vous êtes inscrit sur une liste électorale **consulaire**.

Mais rien ne vous interdit de faire une procuration pour une durée plus courte (3 mois, 6 mois ou 1 an par exemple).

## Comment vérifier les procurations de vote qui ont été faites ?

Vous pouvez savoir quelles sont vos procurations en cours, c'est-à-dire retrouver celles que vous avez faites et celles dont vous êtes chargé, à l'aide de ce téléservice :

[Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

### ⚠ Attention

Vous n'avez pas accès à ce service si vous-même ou l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie.

## Comment résilier une procuration de vote ?

**Pour voter personnellement**, vous n'avez **pas besoin de résilier la procuration**. Il vous suffit d'informer l'électeur chargé de voter à votre place et de vous rendre au bureau de vote avant lui. Si cet électeur n'est pas venu voter à votre place avant vous, vous pourrez voter personnellement. Vous pouvez toutefois choisir de résilier la procuration, notamment si vous souhaitez charger, par la suite, un autre électeur de voter à votre place.

### ⚠ Attention

Si vous avez fait plusieurs procurations, vous ne pouvez pas en résilier 1 seule, vous devez obligatoirement les résilier toutes.

La démarche à suivre varie selon que vous-même, ou la personne à qui vous donnez procuration, êtes inscrits ou non sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie :

### Cas général

Vous pouvez résilier la procuration de **4 façons** :

**En remplissant le formulaire en ligne (puis en se déplaçant à la police, gendarmerie, tribunal judiciaire)**

1. Vous devez utiliser ce téléservice et vous identifier avec FranceConnect :
2. Dans la section "*Résilier ma procuration*", vous devez indiquer votre commune ou consulat de vote et demander la résiliation de toutes les procurations établies précédemment.
3. Après avoir reçu le mail indiquant votre référence de demande, vous devez aller **en personne** et avec un justificatif d'identité (particuliers) dans un des lieux suivants :

- Police nationale (où que soit le commissariat)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de résiliation
- Et un mail confirmant la résiliation de vos procurations.

## Où s'adresser ?

Commissariat

## Où s'adresser ?

Brigade de gendarmerie

### ⚠ Attention

Si l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser un formulaire spécifique à imprimer (particuliers).

- Maprocuration - Téléservice

## En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité

Cette démarche se fait en **plusieurs étapes**, selon que vous avez déjà ou non une identité numérique certifiée France Identité :

### 1. Créer votre identité numérique France Identité

France Identité est le service public d'identité numérique, qui permet notamment de ne plus avoir à fournir de scan de sa carte d'identité lors d'une démarche en ligne, ou de présenter son permis de conduire numérique lors d'un contrôle.

Pour créer votre identité numérique France Identité, il vous faut :

- Avoir votre carte d'identité au « format carte bancaire »
- Avoir un compte France Connect
- Télécharger l'application France Identité sur votre téléphone
- Indiquer une adresse mail.

Un mode d'emploi pour créer son identité numérique France Identité est disponible :

### 2. Faire certifier votre identité numérique France Identité

Pour faire certifier votre identité numérique France Identité, vous devez :

- Faire la demande d'une certification à partir l'application France Identité

[https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache\\_cleaned=1F2139?](https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?cHash=29cd4cedbdf5ff928c00ca2a60048058&cache_cleaned=1F2139?)

- [Prendre rendez-vous](#) dans une des mairies habilitées
- Vous rendre dans cette mairie, avec votre carte d'identité « au format carte bancaire » et votre téléphone.

 À savoir

Dans les 48 heures qui suivent votre rendez-vous, vous serez informé, par mail et dans l'application France Identité, du résultat de votre demande de certification.

### 3. Faire la résiliation de la procuration

Vous devez utiliser le [téléservice Maprocuration](#) (particuliers).

Pour cela, vous devez vous connecter avec France Connect et indiquer une adresse mail.

Dans la section "*Résilier ma procuration*", vous devez indiquer votre commune ou consulat de vote et demander la résiliation de toutes les procurations établies précédemment.

Vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de résiliation
- Et un mail confirmant la résiliation de vos procurations.
- [Maprocuration](#) - Téléservice

## Avec le formulaire à imprimer (puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)

### 1. Vous devez utiliser ce formulaire pour résilier votre procuration :

Vous pouvez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer sur **2 feuilles (pas de recto verso)**
- Soit l'imprimer sur **2 feuilles (pas de recto verso)**, puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez notamment y indiquer votre numéro national d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce [téléservice](#) (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

### 2. Vous devez aller **en personne**, avec le formulaire rempli et un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Police nationale (où que soit le commissariat)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.

## Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

## Où s'adresser ?

[Brigade de gendarmerie](#)

## Où s'adresser ?

[Tribunal judiciaire](#)

### ⚠️ Attention

Si l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser le [formulaire à imprimer](#) (particuliers).

➤ [Voter par procuration](#) - Formulaire - Cerfa n°14952\*03

## Avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire

Vous devez aller **en personne** avec un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans un des lieux suivants :

- Police nationale (où que soit le commissariat)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Vous y remplissez le formulaire en indiquant notamment votre numéro national d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce [téléservice](#) (particuliers) et sur votre carte électorale. Un récépissé vous est remis.

## Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

## Où s'adresser ?

[Brigade de gendarmerie](#)

## Où s'adresser ?

[Tribunal judiciaire](#)

## Vous-même ou l'électeur votant à votre place êtes inscrit en Nouvelle-Calédonie

Vous pouvez résilier la procuration de **2 façons** :

## Avec le formulaire à imprimer

Si vous-même et/ou la personne que vous avez chargée de voter à votre place êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser ce formulaire pour résilier votre

procuration :

Vous pouvez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer sur 2 feuilles (pas de recto verso)
- Soit l'imprimer sur 2 feuilles (pas de recto verso), puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

2. Vous devez ensuite aller **en personne** et avec un justificatif d'identité (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Police nationale (où que soit le commissariat)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.

## Où s'adresser ?

Commissariat

## Où s'adresser ?

Brigade de gendarmerie

## Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire

- Voter par procuration - Nouvelle-Calédonie - Formulaire - Cerfa n°16199\*01

## Avec le formulaire disponible sur place

Vous devez aller **en personne** avec un justificatif d'identité (particuliers) dans **l'un des lieux suivants** :

- Police nationale (où que soit le commissariat)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.

## Où s'adresser ?

Commissariat

## Où s'adresser ?

Brigade de gendarmerie

## Où s'adresser ?

## Depuis l'étranger

Vous êtes **inscrit sur une liste électorale consulaire** et vous serez **absent le jour du vote** (élection ou référendum).

Vous pouvez charger un autre électeur de **voter à votre place, dans votre bureau de vote**.

Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

### Comment faire une procuration de vote ?

---

Vous pouvez faire une procuration de **plusieurs façons** :

#### **En remplissant le formulaire en ligne (puis en allant au consulat ou à l'ambassade)**

1. Vous devez utiliser le [téléservice Maprocuration](#) (particuliers), vous y identifier avec France Connect et y indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) et sur sa carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez vous rendre **en personne** dans une ambassade ou un consulat.

Vous devez y présenter un [justificatif d'identité](#) (particuliers) et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

#### **Où s'adresser ?**

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

- [Maprocuration](#) - Téléservice

#### **En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité**

Cette démarche se fait en **plusieurs étapes**, selon que vous avez déjà ou non une identité numérique certifiée France Identité :

1. Créer votre identité numérique France Identité

[France Identité](#) est le service public d'identité numérique, qui permet notamment de ne plus avoir à fournir de scan de sa carte d'identité lors d'une démarche en ligne, ou de présenter son permis de conduire numérique lors d'un contrôle.

Pour [créer votre identité numérique France Identité](#), il vous faut :

- Avoir votre carte d'identité au « format carte bancaire »
- Avoir un compte France Connect
- Télécharger l'application France Identité sur votre téléphone
- Indiquer une adresse mail.

Un mode d'emploi pour créer son identité numérique France Identité est disponible :

## 2. Faire certifier son identité numérique France Identité

Pour faire certifier votre identité numérique France Identité, vous devez :

- Faire la demande d'une certification à partir l'application France Identité
- Prendre rendez-vous auprès de votre consulat ou ambassade
- Vous rendre dans votre consulat ou ambassade, avec votre carte d'identité « au format carte bancaire » et votre téléphone.

## Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

### À savoir

Dans les 48 heures qui suivent votre rendez-vous, vous serez informé, par mail et dans l'application France Identité, du résultat de votre demande de certification.

## 3. Faire une procuration de vote et faire valider la procuration via France Identité

Vous devez utiliser le teléservice Maprocuration (particuliers).

Pour cela, vous devez vous connecter avec France Connect et indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce teléservice (particuliers) et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

Vous devez alors indiquer le pays où vous vous trouvez, puis attester de votre identité à l'aide de votre l'identité numérique certifiée.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail indiquant que votre procuration est effective.
- Maprocuration - Téléservice

## En remplissant le formulaire à imprimer (puis en allant au consulat ou ambassade)

### 1. Vous devez utiliser le formulaire suivant :

Vous devez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**
- Soit l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**, puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) et sur la carte électorale.
- Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place
- Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

2. Vous devez vous présenter **en personne** et avec un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans une ambassade ou un consulat.

Un récépissé vous est ensuite remis.

## Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

- [Voter par procuration](#) - Formulaire - Cerfa n°14952\*03

## En remplissant le formulaire disponible au consulat ou en ambassade

Vous devez vous présenter **en personne** avec un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans un consulat ou une ambassade.

Vous y remplissez le formulaire. Vous devez notamment y indiquer :

- Votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) et sur la carte électorale.
- Les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

Un récépissé vous est remis.

## Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

## Qui doit faire la procuration de vote ?

---

Vous pouvez faire une procuration lorsque vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection ou du référendum. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

## Quel électeur peut-on charger d'une procuration de vote ?

---

Vous désignez librement l'électeur qui votera à votre place dans votre bureau de vote. L'électeur que vous désignez peut avoir le jour du vote :

- Soit 1 procuration faite en France
- Soit 1 procuration faite à l'étranger (c'est-à-dire dans un consulat ou une ambassade)
- Soit 1 procuration faite en France et 1 procuration faite à l'étranger

- Soit 2 procurations faites à l'étranger
- Soit 1 procuration faite en France et 2 procurations faites à l'étranger si au moins 1 des électeurs qui l'a désigné est inscrit sur une liste électorale consulaire
- Soit 3 procurations faites à l'étranger si au moins 1 des électeurs qui l'a désigné est inscrit sur une liste électorale consulaire.

## Quand faut-il faire la procuration de vote ?

Vous devez faire la procuration **le plus tôt possible**, à cause des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si le consulat (ou l'ambassade) ne reçoit pas votre procuration à temps, ou s'il n'a pas de le temps suffisant pour la prendre en compte.

## Combien de temps est valable une procuration de vote ?

Vous pouvez faire une procuration pour **une seule** élection **ou** pour une durée **déterminée** :

### Pour une élection (ou référendum)

Vous devez indiquer l'élection (ou référendum), sa date et si la procuration concerne le 1<sup>er</sup> tour, le 2<sup>d</sup> tour ou les 2 tours.

Pour voter par procuration lors des 2 tours d'une élection, vous pouvez :

- Soit désigner un seul électeur
- Soit désigner un électeur différent pour chaque tour, mais vous devez alors faire 2 procurations distinctes.

#### À savoir

Lorsque plusieurs élections ont lieu le même jour, la procuration est obligatoirement valable pour toutes ces élections.

### Pour une durée déterminée

Vous pouvez faire une procuration pour une durée maximum de 3 ans lorsque vous êtes inscrit sur une liste électorale consulaire.

Mais rien ne vous interdit de faire une procuration pour une durée plus courte (3 mois, 6 mois ou 1 an par exemple).

## Comment vérifier les procurations de vote qui ont été faites ?

Vous pouvez savoir quelles sont vos procurations en cours, c'est-à-dire retrouver celles que vous avez faites et celles dont vous êtes chargé, à l'aide de ce téléservice :

[Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

#### Attention

Vous n'avez pas accès à ce service si l'électeur chargé de voter à votre place est inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie.

## Comment résilier une procuration de vote ?

Pour voter personnellement, vous n'avez **pas besoin de résilier la procuration**. Il vous suffit d'informer l'électeur chargé de voter à votre place et de vous rendre au bureau de vote avant lui. Si cet électeur n'est pas venu voter à votre place avant vous, vous pourrez voter personnellement. Vous pouvez toutefois choisir de résilier la procuration, notamment si vous souhaitez charger, par la suite, un autre électeur de voter à votre place.

**⚠️** Attention

Si vous avez fait plusieurs procurations, vous ne pouvez pas en résilier 1 seule, vous devez obligatoirement les résilier toutes.

Vous pouvez résilier la procuration de **plusieurs façons** :

### En remplissant le formulaire en ligne (puis en allant au consulat ou à l'ambassade)

1. Vous devez utiliser ce téléservice et vous identifier avec FranceConnect :
2. Dans la section "*Résilier ma procuration*", vous devez indiquer votre consulat de vote et demander la résiliation de toutes les procurations établies précédemment.
3. Après avoir reçu le mail indiquant votre référence de demande, vous devez vous présenter **en personne** et avec un justificatif d'identité (particuliers) dans un consulat ou une ambassade de votre choix.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de résiliation
- Et un mail confirmant la résiliation de vos procurations.

### Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

- [Maprocuration](#) - Téléservice

### En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité

Cette démarche se fait en **plusieurs étapes**, selon que vous avez déjà ou non une identité numérique certifiée France Identité :

1. Créer votre identité numérique France Identité

France Identité est le service public d'identité numérique, qui permet notamment de ne plus avoir à fournir de scan de sa carte d'identité lors d'une démarche en ligne, ou de présenter son permis de conduire numérique lors d'un contrôle.

Pour [créer votre identité numérique France Identité](#), il vous faut :

- Avoir votre carte d'identité au « format carte bancaire »
- Avoir un compte France Connect

➤ Télécharger l'application France Identité sur votre téléphone

➤ Indiquer une adresse mail.

Un mode d'emploi pour créer son identité numérique France Identité est disponible :

2. Faire certifier votre identité numérique France Identité

Pour faire certifier votre identité numérique France Identité, vous devez :

➤ Faire la demande d'une certification à partir l'application France Identité

➤ Prendre rendez-vous auprès de votre consulat ou ambassade

➤ Vous rendre dans votre consulat ou ambassade, avec votre carte d'identité « au format carte bancaire » et votre téléphone.

#### ❸ À savoir

Dans les 48 heures qui suivent votre rendez-vous, vous serez informé, par mail et dans l'application France Identité, du résultat de votre demande de certification.

3. Faire la résiliation de sa procuration

Vous devez utiliser le [téléservice Maprocuration](#) (particuliers).

Pour cela, vous devez vous connecter avec France Connect et indiquer une adresse mail.

Dans la section "*Résilier ma procuration*", vous devez indiquer votre commune ou consulat de vote et demander la résiliation de toutes les procurations établies précédemment.

Vous recevrez :

➤ Un mail contenant le récépissé de votre demande de résiliation

➤ Et un mail confirmant la résiliation de vos procurations.

➤ [Maprocuration](#) - Téléservice

## Avec le formulaire à imprimer (puis en allant au consulat ou à l'ambassade)

1. Vous devez utiliser ce formulaire pour résilier votre procuration :

Vous devez :

➤ Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer sur **2 feuilles (pas de recto verso)**

➤ Soit l'imprimer sur **2 feuilles (pas de recto verso)**, puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

➤ Vous devez indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez connaître ces numéros à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) ou de la carte électorale.

➤ Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

2. Vous devez ensuite vous présenter **en personne** et avec un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans un consulat ou une ambassade de votre choix.

Un récépissé vous est remis.

## Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

## Avec le formulaire disponible au consulat ou ambassade

Vous devez vous présenter **en personne** avec un [justificatif d'identité](#) (particuliers) dans un consulat ou une ambassade.

Vous y remplissez un formulaire.

Vous devez notamment indiquer sur ce formulaire votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez connaître ces numéros à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers) ou de la carte électorale.

Un récépissé vous est remis.

### Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

## Voir aussi...

## Pour en savoir plus

› [Faire une procuration en ligne : réponse aux questions fréquentes](#)

Ministère chargé de l'intérieur

› [NC Connect](#)

Gouvernement de Nouvelle Calédonie

## Références

› [Code électoral : articles L71 à L78](#)

Conditions sur l'électeur qui fait la procuration

› [Code électoral : articles R72 à R80](#)

Comment faire la procuration

› [Décret n° 2025-1059 du 3 novembre 2025 relatif à la dématérialisation complète de l'établissement et de la résiliation d'une procuration et portant diverses modifications du code électoral](#)

› [Instruction IOMA2406924J du 11 avril 2024 sur le vote par procuration](#)

› [Arrêté du 28 décembre 2021 sur la télé-procédures pour l'établissement des procurations de vote](#)

Téléservice "Ma procuration"

- › [Maprocuration](#) - Téléservice
- › [Voter par procuration](#) - Formulaire - Cerfa n°14952\*03
- › [Voter par procuration - Nouvelle-Calédonie](#) - Formulaire - Cerfa n°16199\*01
- › [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice
- › [Nouvelle-Calédonie : vérifier son inscription sur la liste électorale et son bureau de vote](#) - Téléservice
- › [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document
- › [Législatives 2024 : liste et programme des candidats par circonscription](#) - Outil de recherche

## Questions - Réponses



- › [Que doit faire un électeur chargé d'une procuration de vote ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?](#) (particuliers)
- › [Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ?](#) (particuliers)
- › [Une personne détenue en prison a-t-elle le droit de voter ?](#) (particuliers)
- › [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#) (particuliers)

## • CITOYEN EUROPEEN

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

## CONTACT



### Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès  
1 place du Duché  
30700 Uzès

📞 0466034848  
✉️ [accueil-mairie@uzes.fr](mailto:accueil-mairie@uzes.fr)

 VOIR LA FICHE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er



33 (04 66 48 16 16)

Horaires:  
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h > 16h  
Ven : 8h > 12h, 13h > 16h  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Sami : 8h > 12h (Etat civil)

